



La Gazette de Fleury-la-Forêt

Edition 2022



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Sommaire

3	Éditorial
4-6	Finances - Budget 2022
7-8	Projet du bâtiment communal «La Poste»
9-11	La mairie a réalisé en 2022
12	Coup de cœur : Pierres en Lumières
13	Focus sur les Conseillères numériques
14	Notre économie locale
15-18	Manifestations
19-20	Retour en images
21	Fleury Jeunesse
22	Fleury Sénior
23-25	Arts et culture
26	Ma nature bien aimée
28	La recette du Chef
29	Sport & loisirs
30-31	Communauté de Communes Lyons Andelle
32	Nos joies et nos peines
33-34	Administration
35-36	Infos diverses
37-39	Annuaire

Éditorial



Chères Fleurysiennes, chers Fleurysiens,

Dans un contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de construction, etc. Le budget communal n'est pas épargné. Il convient dès lors de redoubler de vigilance, exigeant toujours plus de maîtrise de la dépense publique. En conséquence de recettes moindres, de nouvelles charges partiellement compensées, et depuis peu de l'envolée de l'inflation, la municipalité n'a pas eu d'autre choix que d'augmenter la fiscalité qui était figée depuis de nombreuses années (détail en page 5).

Sans vouloir être visionnaire, il est nécessaire de bien anticiper l'avenir en programmant des investissements tout en ayant une rigueur financière.

C'est ensemble et avec les efforts collectifs que l'année 2022 fut riche en travaux et en manifestations à la fois pour le développement, l'attractivité et le cadre de vie de notre commune.

Nous savons bien que rien ne remplace le contact, la convivialité des échanges que nous mettons en avant à travers les valeurs que nous défendons depuis le début du mandat.

C'est pourquoi, la municipalité en plus des traditionnelles manifestations a organisé pour la première fois : Pierre en Lumières, les Journées du Patrimoine et une bourse aux vêtements et aux jouets.

Cette envie de dynamiser la commune demande beaucoup d'investissement. C'est pourquoi, je lance un appel pour mobiliser un maximum de bénévoles afin de créer de nouvelles manifestations communales. J'en profite pour remercier l'ensemble des associations et leurs bénévoles qui rendent notre village attractif et vivant.

Soucieux d'entretenir cette qualité de vie, ce bien-être que nous cherchons à valoriser au quotidien, 2023 sera l'année « des réseaux » avec l'arrivée de la fibre, la mise en service de l'antenne pour la téléphonie mobile et un nouveau site internet.

Il s'agira également de l'année ou collectivement, nous déciderons de l'avenir du bâtiment de « la Poste ».

Je me dois d'évoquer ici le nombre grandissant d'incivilités auxquelles nous devons faire face malgré notre intégration au dispositif « Participation citoyenne ». Elles sont causées par une minorité d'individus quelquefois extérieurs à notre village ; par exemple, les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de déchets, la dégradation du mobilier urbain ou celle des bâtiments communaux, la vitesse excessive, le stationnement anarchique sur l'espace public. Nous devons tous être acteurs de notre bien vivre ensemble.

Je sais, avec mon équipe, pouvoir compter sur votre soutien dans la réalisation de nos projets et de nos actions.

Vous avez des propositions pour notre commune, pour améliorer nos pratiques ? N'hésitez pas à venir en mairie, les échanges constructifs sont toujours bien accueillis.

Pour clore cet édit, après deux années marquées par l'épidémie de Covid-19, j'ai grand plaisir à vous présenter mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux auxquels s'associent les élus et toute l'équipe du personnel communal.

Vous êtes conviés à la cérémonie des vœux le samedi 11 février 2023, à 16h, dans la salle communale.

Avec mon dévouement,

Arnaud GODEBOUT,
Maire de Fleury-la-Forêt.



Finances

Budget Primitif 2022

L'élaboration du budget communal est un processus étalé sur plusieurs mois précédant sa présentation entre mi-mars et début avril en Conseil Municipal. Afin d'établir un budget prévisionnel, nous disposons de données prévisionnelles fiables sur nos ressources (certaines ne nous sont communiquées que tardivement par les administrations). Nous devons adapter nos dépenses aux ressources disponibles et elles sont peu nombreuses face aux dépenses obligatoires.

La comptabilité des collectivités territoriales dépend des Finances Publiques des Andelys. Le budget 2021 a été clôturé par ces derniers le 20 janvier 2022. Le Budget Primitif (prévisionnel) devient alors notre Compte Administratif (budget réellement réalisé). À moins d'être visionnaire, il est difficile de prévoir toutes les dépenses à l'avance. Il peut y avoir des dépenses imprévues et des augmentations liées à des hausses de l'État ou à l'inflation auxquelles la commune doit faire face sans ressources supplémentaires.

Le 8 avril 2022, le Conseil Municipal votait le Budget Primitif de l'année.

Le budget de fonctionnement 2022 s'élève à 276 701,49 € en recettes et en dépenses.

Le budget d'investissement 2022 a été budgétisé à hauteur de 40 019,91 €.

Les principales recettes de la commune proviennent des impôts locaux. La taxe habitation venant à disparaître, la seule recette fiscale qui subsiste désormais est la taxe foncière.

Les dépenses d'investissement prévoient les travaux du parking du cimetière ainsi que le remplacement de deux bouches incendie, qui seront partiellement couvertes par des subventions. Les dépenses de fonctionnement incluent les dépenses courantes, les charges de personnel ainsi que les dépenses exceptionnelles.

Le budget 2021 fait ressortir un excédent d'exercice de 4 514,11€.

Cet excédent s'explique par une rigueur dans les dépenses et une régularisation d'impayés moins élevée que l'année précédente s'élevant à 4 539,46 €.

Budget 2021

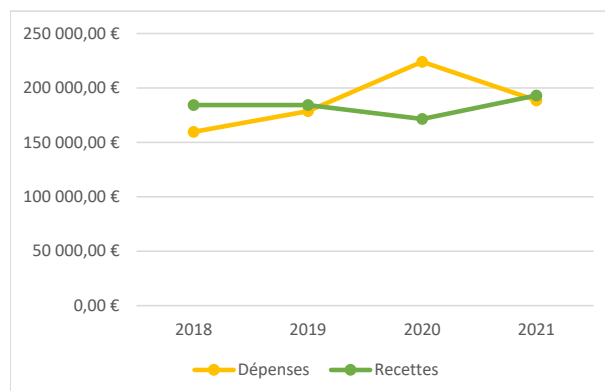
Dépenses de fonctionnement	188 564,31 €
Recettes de fonctionnement	173 894,73 €
Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	19 183,69 €
Total recettes	193 078,42 €
Total dépenses	188 564,31 €
Excédent	4 514,11 €

Budget prévisionnel 2022

Dépenses de fonctionnement	276 701,49 €
Recettes de fonctionnement	276 701,49 €
Dépenses d'investissement	40 019,91 €
Recettes d'investissement	40 019,91 €
Total recettes	316 721,40 €
Total dépenses	316 721,40 €

Evolution du budget

	2018	2019	2020	2021
Dépenses	159 651,91 €	178 658,19 €	224 020,94 €	188 564,31 €
Recettes	184 187,07 €	184 325,63 €	171 447,97 €	193 078,42 €



La taxe foncière

La taxe foncière est un impôt dû par les propriétaires.

Elle est payée chaque année par les redevables qui sont propriétaires au 1er janvier de l'année d'imposition d'une propriété bâtie ou non-bâtie. Elle est calculée par l'administration fiscale à partir de trois éléments :

- La valeur locative cadastrale de la propriété : elle correspond au montant d'un loyer théorique qui pourrait être appliqué si le bien immobilier était loué. Ce montant est déterminé en fonction d'un forfait revalorisé chaque année dans le but de prendre en compte l'évolution des loyers.

- Le coefficient de revalorisation : il est voté chaque année par le Gouvernement lors du vote de la loi de finances.

- Le taux d'imposition voté : chaque année, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental votent leur taux applicable pour le paiement de la taxe foncière. En effet, le taux d'imposition indiqué sur l'avis d'imposition est nommé «commune», toutefois, la commune ne perçoit pas l'intégralité du taux inscrit. Le Département encaisse 20.24% du montant mentionné.

Evolution du taux de la taxe foncière :

Taux de la taxe foncière			
	2020	2021	2022
Taxe foncière sur le bâti	29,84%	29,84%	36%
Taxe foncière sur le non bâti	15,82%	15,82%	19,09%

Malgré une rigueur dans les dépenses, l'augmentation des frais de fonctionnement due à l'inflation, et aux décisions de l'Etat (augmentation du SMIC, revalorisation du point d'indice de la fonction publique etc.), les dépenses imprévues, la baisse constante des dotations de l'Etat et la volonté de vouloir faire vivre le village, font que nous devons augmenter les recettes du budget.

Il était donc nécessaire d'augmenter les taux d'imposition gelé depuis des années. Le taux de la taxe foncière sur le bâti est composé de deux parts bien distinctes : la part communale (voté par le Conseil Municipal) représente 15.76%, les 20.24% restant correspondent à la part départementale. Cette dernière est indépendante, la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnaire.

D'après le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale publié le 29 décembre 2021 que vous trouverez en page 6, la commune de Fleury-la-Forêt se situait bien au-dessous de la moyenne des communes du regroupement Lyons Andelle. Il était essentiel de normaliser les taux des taxes qui n'ont pas subi d'augmentation depuis de nombreuses années afin de ne pas mettre la commune en déficit. Les taux moyens du Département sont de 47.84% pour la taxe foncière sur le bâti et de 51.22% sur le non-bâti.

La municipalité a conscience de l'effort demandé aux contribuables.

Pour bien comprendre

C'est la loi de finances qui fixe la revalorisation chaque année des bases locatives servant au calcul de la taxe foncière. À cette base, s'applique le taux départemental, intercommunal, communal et la taxe d'ordures ménagères.

Depuis 2018, la taxe foncière ne cesse d'augmenter : elle est calculée à partir des valeurs locatives cadastrales, qui sont les bases servant à évaluer le montant des impôts locaux. Elles sont revalorisées annuellement, conformément au Code général des impôts. L'ampleur de la revalorisation pour 2022 est de 3.4% contre 0.2% en 2021 ce qui, par conséquent, engendre une hausse supplémentaire de votre impôt.

Fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale pour les communes du territoire Lyons Andelle de 2021

Libellé de la commune	Libellé de l'EPCI à fiscalité propre	Taux TF sur les propriétés bâties	Taux TFNB
AMFREVILLE LES CHAMPS	CC Lyons Andelle	40,57	43,80
BACQUEVILLE	CC Lyons Andelle	49,96	50,33
BEAUFICEL EN LYONS	CC Lyons Andelle	32,47	30,04
BOSQUENTIN	CC Lyons Andelle	30,96	22,61
BOURG BEAUDOIN	CC Lyons Andelle	41,14	48,69
CHARLEVAL	CC Lyons Andelle	42,47	55,89
DOUVILLE SUR ANDELLE	CC Lyons Andelle	38,02	46,52
FLEURY LA FORET	CC Lyons Andelle	29,84	15,82
FLEURY SUR ANDELLE	CC Lyons Andelle	53,50	75,60
FLIPOU	CC Lyons Andelle	34,52	39,26
VAL D'ORGER	CC Lyons Andelle	35,85	35,36
LES HOGUES	CC Lyons Andelle	35,11	36,15
HOUVILLE EN VEXIN	CC Lyons Andelle	50,21	46,20
LETTEGUIVES	CC Lyons Andelle	36,90	45,11
LILLY	CC Lyons Andelle	28,20	19,09
LISORS	CC Lyons Andelle	34,15	44,00
LORLEAU	CC Lyons Andelle	32,75	23,49
LYONS LA FORET	CC Lyons Andelle	38,57	47,36
MENESQUEVILLE	CC Lyons Andelle	40,29	65,58
PERRIERS SUR ANDELLE	CC Lyons Andelle	45,41	57,45
PERRUEL SUR ANDELLE	CC Lyons Andelle	34,22	50,70
PONT SAINT PIERRE	CC Lyons Andelle	45,62	70,65
RADEPONT	CC Lyons Andelle	44,63	67,66
RENNEVILLE	CC Lyons Andelle	29,29	25,82
ROMILLY SUR ANDELLE	CC Lyons Andelle	52,24	63,42
ROSAY SUR LIEURE	CC Lyons Andelle	30,49	16,03
TOUFFREVILLE	CC Lyons Andelle	34,24	15,84
LE TRONQUAY	CC Lyons Andelle	27,51	18,43
VANDRIMARE	CC Lyons Andelle	46,26	57,05
VASCOEUIL	CC Lyons Andelle	38,69	37,70
Moyenne		38,47	42,39

* TF : Taxe Foncière

** TFNB : Taxe Foncière sur le Non-Bâti

Subventions allouées aux associations

- Le Clos Maray : 400€
- La Fabrique du Pré : 450€
- Le Comité des Fêtes : 600€
- Le Club des Anciens : 300€
- L'association HAUGR : 50€
- L'association St-Vincent-de-Paul de Lyons-la-Forêt : 50€
- L'union des maires et des élus de l'Eure : 77€

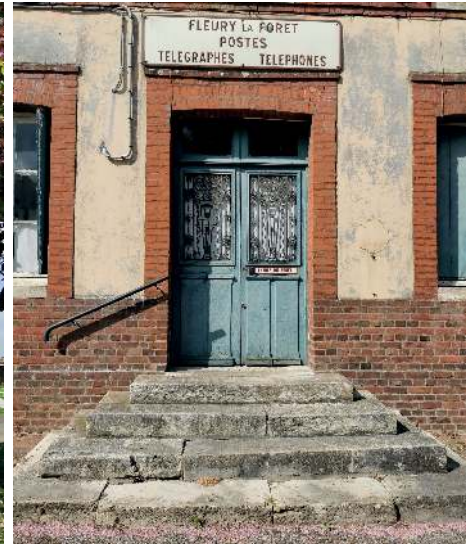
La subvention de l'Association des Maires de Lyons Andelle d'un montant de 106€ est prise en charge par Monsieur le Maire.

La bibliothèque municipale dispose d'un crédit de 800€ pour l'année 2022.

Projet du bâtiment communal

«La Poste»

Depuis la délocalisation des services postaux dans la mairie en 2018, le bâtiment est inoccupé, seule une partie est mise à la disposition de l'association du Clos Maray.



Afin de connaître les services de proximité souhaités, la municipalité a fait appel aux Fleurysiens en instaurant une boîte à idées.

Le dépouillement a eu lieu lors du Conseil Municipal du 10 septembre 2021, il a démontré deux principales attentes :

- La création d'un espace multi-services (épicerie, bar, restauration, relais colis, gîte)
- Un espace dédié à l'enfance, dont la petite enfance.

S'en est suivi un rendez-vous avec Madame Célia Mick, Conseillère de Monsieur Sébastien Lecornu et Monsieur Frédéric Duché dans le cadre de l'agence de la ruralité. L'agence de la ruralité est un guichet unique lancé pour les collectivités dans le but de les accompagner dans divers projets. La municipalité a sollicité ce service afin d'être guidée dans la réhabilitation du bâtiment. Pour procéder aux études nécessaires à la viabilité du projet, il a été demandé au Conseil Municipal de se positionner. L'espace multi-services a été retenu. La portée du projet permet de répondre à de nombreuses attentes (locales et voisines) et cible un public plus important par la diversité des services.

En début d'année, Monsieur le Maire et son adjoint se sont rendus à la Communauté de Communes Lyons Andelle pour bénéficier d'un accompagnement dans le montage du dossier.

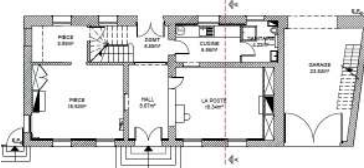
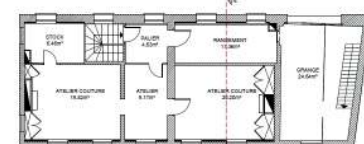
Au printemps, Monsieur le Maire n'ayant eu aucun retour a relancé les différents partenaires.

Dans la continuité des démarches, Monsieur le Maire s'est rendu à Etouteville en Seine-Maritime, afin d'échanger avec le commerce multi-services «l'Hirondelle» qui a ouvert ses portes en mai 2021. La commune a procédé à la réhabilitation du bâtiment de façon à pouvoir accueillir le commerce. Ce rendez-vous fût très intéressant et constructif.

En parallèle, Madame Alice Perrin, Architecte urbaniste au Conseil Architecte Urbanisme Environnement (CAUE 27) est venue à Fleury-la-Forêt afin de visiter le bâtiment. Cette démarche nous a permis d'obtenir gracieusement des conseils sur les aménagements possibles.

Par ailleurs, une réunion d'échanges entre les différents partenaires mobilisables a eu lieu le 22 juin. Étaient présents : la Communauté de Commune Lyons Andelle (CDCLA), le Département, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA27), l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), le programme LEADER et la Foncière de Normandie. Plusieurs solutions de financement ont été évoquées. Les échanges furent très instructifs. Vous trouverez à la page suivante les solutions évoquées dans le cadre d'une réhabilitation en vue d'accueillir un commerce multi-services.

1 ^{ère} étape : gros œuvre (clos et couvert)	
1 ^{ère} solution	2 ^{ème} solution
<p>Cofinancement de l'Etat, la Région et le Département :</p> <p>DETR (40%) : 96 000 € Région (20%) : 48 000 € Département (20%) : 48 000 €</p> <p>Commune (20%) : 48 000 €</p> <p><u>Remarques :</u> Aucun de ces cofinancements n'est assuré : - DETR sous réserve du maintien des champs de cofinancement de l'Etat en 2023, et de transmission d'une étude de faisabilité ou d'impact sur le commerce existant motivée, annexée à la demande ; - Région – selon le calendrier du Contrat de territoire et des modalités d'intervention retenues. La Région cofinçant le Fonds Friche, il est possible que le dispositif soit privilégié à l'intervention en direct de la Région. Le calendrier est plus long : pas de calendrier pour le contrat de territoire défini à ce jour, calendrier fixe pour la DETR.</p>	<p>Mobilisation du dispositif « Fonds Friche » :</p> <p>L'EPFN cofinance à 80% la réalisation des études préalables, qui permettront de définir la faisabilité technique et le plan de financement prévisionnel du projet. Puis l'EPFN, qui n'agit pas en cofinancement mais en maîtrise d'ouvrage, acquiert le bâtiment, réalise les travaux, et revend le bien à la commune, à son prix d'achat. La commune prend en charge 20% des travaux de clos et couvert.</p> <p>Reste à charge de la commune : 20% du montant des études et travaux.</p> <p><u>Remarques :</u> La demande doit émaner de la commune, le projet est soumis en comité de programmation qui a lieu tous les mois, puis la Région délibère. Pour une sollicitation en septembre de la commune, la convention peut être signée début 2023.</p>
2 ^{ème} étape : aménagement intérieur	
1 ^{ère} solution	2 ^{ème} solution
<p>Financement intégral par le porteur de projet :</p> <p>Le porteur de projet finance et est propriétaire de l'aménagement intérieur du bâtiment.</p> <p>Il peut mobiliser le programme LEADER, si la commune ne l'a pas déjà sollicité sur ce projet.</p> <p><u>Remarques :</u> L'aménagement intérieur par l'exploitant fait peser un risque financier plus élevé sur le porteur de projet, qui doit également acquérir le petit et gros mobilier nécessaire à son activité.</p>	<p>Mobilisation de la Foncière de Normandie :</p> <p>La Foncière ne peut intervenir que sur la partie commerce et restaurant. L'aménagement des gîtes devra être réalisé aux frais de la commune ou de l'exploitant.</p> <p>La Foncière intervient et participe à la sélection du porteur de projet et au montage financier du dossier sur la base du loyer d'objectif.</p> <p>Elle acquiert en indivision le bâtiment, et en devient copropriétaire à 51% minimum.</p> <p>Elle est ensuite en charge de la gestion de la location, via un bail 3-6-9. Elle reverse une part du loyer à la commune, en fonction de la quotepart définie lors du montage du dossier.</p> <p><u>Remarque :</u> La commune ou l'exploitant peut se porter acquéreur à la fin du bail.</p>
<p>Si la commune n'a pas déjà mobilisé le programme LEADER sur ce projet, le futur exploitant pourra s'en saisir afin de financer la seconde phase, si c'est la 1^{ère} solution qui est privilégiée, ou pour le démarrage de son activité.</p>	



Suite aux diverses possibilités développées lors de cette réunion, Monsieur le Maire accompagné de son adjoint, Monsieur Thierry Poirier, ont rencontré le 7 octobre, Madame Catherine Tarpent, Conseillère aux décideurs locaux au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'analyser la capacité d'endettement de la commune.

Après analyse, il s'avère que la capacité d'emprunt de la commune est à ce jour moindre. Il est possible de présenter le projet à une banque afin d'obtenir un financement, en précisant que l'objectif de l'opération est d'avoir un coût proche de zéro. En effet, entre les diverses subventions possibles et l'encaissement des loyers, le coût devrait être nul.

Toutefois, le contexte économique avec l'inflation qui impacte toutes les dépenses devient un frein pour les collectivités qui voudraient investir dans de tels travaux.

La dernière alternative à étudier serait de vendre le bâtiment sous certaines clauses (conserver le cachet, la plaque du bâtiment...). Le bâtiment serait vendu dans le but de proposer un service.

Afin d'impliquer les administrés dans les décisions relatives à ce projet et prendre en considération l'opinion publique, une réunion publique sera organisée le samedi 11 mars 2023 à 16h00 à la salle des fêtes.

Cette réunion a pour but d'échanger sur les différentes débouchées mais aussi, de récolter les avis, idées et les craintes de chacun.

Aucune décision ne sera prise sans études approfondies. Toutefois, une décision s'impose.

La mairie a réalisé en 2022

Défense incendie

La municipalité s'est engagée dans la mesure du possible à changer deux poteaux incendie par an afin de permettre la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie et permettre un déploiement optimal sur l'ensemble de la commune. Cette année, deux poteaux incendie ont été changés, l'un Chemin des Pâtures et le second Rue des Angléés. Une citerne souple a également été posée sur le parking du cimetière afin de couvrir les habitations aux alentours.



Installation de tables de pique-nique

Pour le plus grand bonheur des habitants et randonneurs, la municipalité a investi dans trois tables de pique-nique. Une table a été installée sur la Place des Tilleuls, à proximité du distributeur de pain, une seconde Place de l'église et enfin, la dernière est située à la mare du Puits.



Nettoyage de printemps

Dans le cadre du développement durable, l'association HAUGR et la Municipalité, ont participé au "Nettoyage de Printemps" des rues et espaces publics de la commune le 19 mars 2022.

Cette opération a été organisée avec le soutien de l'Office National des Forêts, du Comité des Fêtes, de la Fabrique du Pré et du Sygom.

Une grande satisfaction face à une telle mobilisation. Il est impressionnant de constater le nombre de déchets ramassés. La municipalité remercie l'ensemble des acteurs pour ce moment agréable et convivial. La préservation de notre environnement est essentielle !



Rappel

Les dépôts sauvages de déchets et décharges brutes sont interdits sur l'ensemble des voies publiques. En cas d'infraction, le contrevenant s'expose à une amende de :

- 25€ pour le dépôt de déchets ménagers
- 80€ pour un dépôt sauvage d'encombrants.

Parking du cimetière

Projet qui fût pensé par les précédentes municipalités et initié avec l'acquisition de la parcelle située Route de Bosquentin. La nouvelle municipalité a souhaité poursuivre et amener à bien ce projet.

En effet, l'entrée actuelle du cimetière se fait par un chemin communal sans issue entre deux habitations. Il est difficile d'y stationner, mais lors de funérailles, les voitures se retrouvent à devoir se garer sur l'axe principal de la commune, la Route Départementale 13. C'est une préoccupation pour les riverains, gênés du stationnement, mais également pour les usagers empruntant cet axe très fréquenté par des poids lourds et divers engins agricoles.

Le 5 février 2021, le Conseil Municipal a sélectionné les entreprises suivantes :

- C.M TERRASSEMENT sur la partie terrassement, pour un montant de 19 440€ TTC;
- D2BTP sur la partie enrobé et maçonnerie, pour un montant de 22 516.08€ TTC.

Soit un coût total de 41 956.08€ TTC.

La municipalité a pu bénéficier d'une subvention «amende de police». Cette subvention est émise par le Département de l'Eure, qui redistribue le fruit des infractions en participant au financement des projets d'amélioration de la sécurité routière. Cette subvention est plafonnée à 30 500€ HT avec un seuil minimum de 2 000€. La commune remplissant tous les critères d'éligibilité a obtenu une subvention à hauteur de 15 250 €. La TVA à charge sera reversée à la commune dans le cadre de la FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée). Il s'agit d'une aide financière versée par l'État pour compenser la TVA payée par les collectivités sur les dépenses d'investissements. Le versement de la FCTVA a lieu deux ans après la réalisation des dépenses.

Pour permettre ces travaux, la commune devait renforcer sa défense incendie. Pour se faire, une citerne souple sera installée. Le coût du terrassement pour recevoir la bache est compris dans le montant indiqué. Quant à la citerne souple, elle est fournie gratuitement par le Département. La commune suivra les préconisations d'insertion dans le paysage en procédant à l'achat et l'installation d'un grillage ainsi qu'à la plantation d'une haie afin de préserver le paysage et l'environnement.

Après moult péripéties, le parking du cimetière devrait être finalisé et fonctionnel en début d'année.



Réhabilitation de la mare du puits

Dans le cadre du plan de relance, dispositif «Mar'haies» organisé par le Département, la municipalité a engagé un projet de restauration de la mare du Puits située route des Hameaux. Sans un entretien régulier, la vase s'accumule au fond de la mare, réduisant la quantité d'eau disponible et nécessaire à de nombreuses espèces végétales et animales. La réhabilitation a permis un reprofilage des berges en pente douce afin d'accroître la stabilité de la berge. Cet aménagement permet également d'accroître la diversification des habitats en rive. Le financement de cette opération a été pris en charge à 80% par le dispositif du Département et à 20% par le SYMA.

Cette participation exceptionnelle du SYMA est due aux inondations récurrentes sur la commune.

En effet, lors de précipitations exceptionnellement fortes et prolongées, la commune subit des inondations au niveau du carrefour de la route des Hameaux et de la rue Gavois. Durant le curage, l'entreprise Réalivert, en charge des travaux a procédé à un léger agrandissement de la mare. Son volume de stockage en eau est plus important afin de lutter contre ce problème.



Enfouissement des lignes

La municipalité a entrepris l'enfouissement des lignes électriques de la Route de Bosquentin dans le but de continuer l'embellissement du village. Ce chantier reste coûteux pour un village rural comme le nôtre, toutefois, ces travaux contribuent à la sécurité de l'alimentation électrique, les réseaux électriques souterrains étant moins vulnérables aux aléas climatiques.

Les chiffres

Le montant total des travaux s'élève à 88 080.89€. la participation communale est de 25.34 % soit 22 323.69€. Les 74.66 % restant sont pris en charge par le SIEGE 27.



Fibre et téléphonie

Les travaux de la fibre sont en cours sur la commune. Pour certaines rues, l'installation de poteaux supplémentaires était nécessaire. La fibre devrait être disponible au cours du 1er semestre 2023.

Concernant la téléphonie mobile, le dossier d'information relatif à notre projet d'installation d'antenne est consultable aux heures d'ouverture de la mairie. D'après le calendrier joint, la date prévisionnelle de début des travaux est fixée au 13/01/2023, la date prévisionnelle de fin de travaux est prévue le 15/02/2023 pour une mise en service le 15/03/2023.

Coup de cœur

Pierres en Lumières

Le Festival *Pierres en Lumières* invite tous les publics, le temps d'une soirée, à partager un moment de convivialité et de magie autour de l'un des atouts majeurs de notre région : le patrimoine. Cet événement est proposé conjointement par le Département de l'Eure et la Fondation du Patrimoine.

La commune a participé pour la première fois à ce festival nocturne du patrimoine normand.

Pour cet événement, la municipalité en partenariat avec le Comité des Fêtes a organisé un marché nocturne de producteurs locaux et a ouvert son église en proposant un jeu de piste invitant à sa découverte. Une récompense a été remise au lauréat.

Une tombola sur le thème du patrimoine a remporté un vif succès.

Un concert de jazz du groupe «Bastringue Jazz» a résonné dans les murs de l'église.

À la tombée de la nuit, l'église s'est parée de ses plus belles lumières avec une mise en valeur de ses vitraux et de ses pierres.



FLEURY-LA-FORET
SAM 21 MAI 2022
**PIERRES
EN LUMIÈRES**
A partir de 16h et jusqu'à minuit

**UNE DÉCOUVERTE NOCTURNE
DU PATRIMOINE NORMAND
100% GRATUIT**

Mise en lumière des vitraux
Cheminement en bouffles
Parcours découverte dans l'église
Concert de «Bastringue Jazz» 20h

Marché nocturne des circuits courts
Tombola sur le thème du patrimoine

A partir de 20h à la Fatigue du Thé :
- Parcours lumineux
- Exposition de photos et peintures
- Lecture de poésies et de nouvelles

Restauration et buvette sur place

Plus d'informations sur : 02 32 49 63 40

Focus sur les Conseillères numériques

En France, 17 % des habitants seraient touchés par l'illectronisme. Il s'agit de la difficulté, voire l'incapacité à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques. Une problématique que la crise sanitaire a accentué.

Certains n'ont jamais touché à un clavier. D'autres ne savent pas communiquer sur les réseaux sociaux ou envoyer un mail. Et certains n'osent même pas penser à la déclaration d'impôts à remplir sur Internet.

À l'heure où la dématérialisation devient obligatoire, l'accès au numérique, et les compétences que ce dernier requiert, sont plus que jamais indispensables.

Afin de rapprocher le numérique du quotidien des Français, la Communauté de Communes de Lyons-Andelle, a répondu à l'appel à projet de l'État et demandé le renfort de deux conseillers numériques.

Désormais pour tous ceux qui ne se sentent pas suffisamment autonomes face à l'informatique, Lucie Robert et Séverine Frère assurent des permanences à Fleury-la-Forêt sur deux demi-journées par mois.

Les participants peuvent utiliser leur propre matériel ou celui qu'apportent les conseillères (ordinateurs, tablettes, smartphones, imprimante et scan).

*«Ça m'a apporté certaines choses, c'est technique et intéressant.»
Josette Chevallier*

*«La conseillère est compétente, on apprend beaucoup de choses»
Muriel Bailleul*

*«C'est bien d'avoir des cours à proximité et ça devient indispensable.»
Catherine Mommert*

*«C'est très bien, bonne initiative, personne très compétente.»
Colette Courty*

*«Ils sont intéressés et intéressants, studieux, volontaires. Monsieur le Maire est impliqué dans le projet.»
Séverine Frère, Conseillère numérique*



BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE ?

Utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone vous semble compliqué ? Les démarches en ligne sont souvent un casse-tête pour vous ? Nous avons la solution !

Vous pouvez être accompagnés ou approfondir vos connaissances du numérique sur tout le territoire Lyons Andelle !

Deux conseillères numériques (de la Communauté de communes Lyons Andelle et de l'association La Ressource IT) vous proposent un accompagnement sur la prise en main des outils numériques.

GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS

Toute l'année, ateliers d'initiations, des accompagnements individuels et des conférences sont organisés pour vous former aux bases de l'informatique et du numérique.

MON CONSEILLER NUMÉRIQUE PEUT M'ACCOMPAGNER POUR :

- Utiliser un smartphone, un ordinateur, une tablette
- Envoyer et recevoir des e-mails
- Naviguer sur internet
- Réaliser mes démarches en ligne et prendre en main l'outil numérique
- Trouver un emploi / une formation sur internet
- Accompagner mon enfant
- Échanger avec mes proches

Notre économie locale

L'Office notarial

Présentation de l'étude :

Pauline Follet est une fille d'agriculteur, originaire d'un petit village situé à une vingtaine de kilomètres au Nord d'Amiens. Épouse de Quentin Follet agriculteur, elle a eu l'opportunité de créer sa propre étude, à Fleury-la-Forêt en octobre 2018.

L'objectif de cette installation était d'assurer un service public de proximité, dans une campagne qui se désertifie. De plus, pour cette mère de trois enfants, la proximité entre son lieu de travail et son domicile lui permet de mieux conjuguer sa vie professionnelle et sa vie de famille.

L'activité se développant, l'embauche d'un clerc expérimenté s'est révélée nécessaire. Pauline FERRANT, clerc de notaire depuis plus de 15 ans, originaire de Beauficel-en-Lyons assure la gestion des dossiers, et la rédaction des actes.

Domaines d'intervention :

Généralistes du droit, Pauline Follet et Pauline Ferrant ont à cœur de vous accorder du temps et de l'écoute pour mieux cerner vos besoins et y apporter les meilleures solutions. Elles vous accompagnent dans vos projets et interviennent dans les domaines traditionnels du notariat :

- Droit de la famille : succession, testament, contrat de mariage, PACS, donation, partage, divorce
- Droit de l'immobilier : vente immobilière, estimation, prêt, bail d'habitation
- Droit rural : bail rural, statuts de société foncière ou d'exploitation, cession d'exploitation
- Droit des affaires : bail commercial, statuts de société civile ou commerciale, cession de fonds de commerce, cession de parts sociales.

Nouvelles technologies :

L'étude signe des actes électroniques. La signature s'appose grâce à un stylet, sur une tablette, en présence des clients et du notaire.

Elle est également équipée d'un système de visioconférence, permettant aux clients de signer des actes à distance, sans surcoût. Vous signez l'acte auprès de votre notaire à Fleury-la-Forêt et l'autre partie signe l'acte, auprès de son notaire, dans toute la France.

Horaires :

L'étude vous accueille du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Coordonnées :

Adresse : 4 route de la Forêt – 27480 FLEURY LA FORET

Tel : 02 32 48 52 44

Mail : pauline.follet@notaires.fr

Site internet : <https://paulinefollet.notaires.fr/>



©Étude notarial



Mesdames Pauline Follet, Notaire et Pauline Ferrant, Clerc de notaire

Manifestations

Commémoration - 8 mai 2022

Cette année, afin de rassembler les communes du pays de Lyons, les Fleuryens ont été conviés à la cérémonie du 8 mai qui s'est tenue au monument aux morts cantonal de Lyons-la-Forêt.

Chaque commune était représentée par son Maire et son porte-drapeau.

La municipalité a tout de même souhaité faire un dépôt de gerbe au monument aux morts de Fleury-la-Forêt.



Foire à tout - 5 juin 2022

Le Comité des Fêtes a organisé la traditionnelle foire à tout annuelle le dimanche 5 juin 2022. C'est sous un temps couvert que les chineurs ont pu se promener sur les 135 mètres d'expositions.



Journée bicyclette - 26 juin 2022

Sur le territoire de Lyons a eu lieu la première édition de la journée bicyclette avec sept communes participantes : Le Tronquay, Lisors, Fleury-la-Forêt, Lilly, Lorleau, Lyons-la-Forêt et Touffreville.

Seul, entre amis ou en famille, il fallait parcourir les communes participantes et valider son passage par un pointage.

C'est 77 participants qui ont été recensés.

La remise des récompenses a eu lieu le soir même, à la mairie de Lisors.

Ce fût une journée conviviale, on vous donne rendez-vous l'année prochaine !



Rallye touristique - 2 juillet 2022

Mesdames Colette Courty et Dominique Gaxotte ont organisé la première édition du rallye touristique de Fleury-la-Forêt. Afin de partir à la découverte de la commune, un questionnaire devait être complété sur un parcours d'environ 10 kilomètres. Ce fût une journée très appréciée par les nombreux participants qui ont partagé un bon moment convivial. La municipalité remercie l'ensemble des participants ainsi que les organisatrices et bénévoles.



Fête Nationale - 14 juillet 2022

Les festivités du 14 juillet ont débuté par la commémoration au monument aux Morts en présence des élus des communes de : Bosquentin avec Madame Sylviane Fouquet, de Lilly avec Madame Sidonie Lancien et de notre conseiller départemental Monsieur Thierry Plouvier ainsi que des porte-drapeaux.

La municipalité remercie Monsieur et Madame Courché pour avoir magnifiquement interprété La Marseillaise. Mais aussi, Monsieur Jean-Paul Langevin pour avoir joué du clairon.

Ce moment de convivialité s'est poursuivi par un verre de l'amitié.

L'après-midi, c'est sous une forte chaleur que différents jeux ont été proposés par le Comité des Fêtes.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles et participants qui font vivre notre village.

Afin de limiter le risque d'incendie fortement élevé dû à la période de fortes chaleurs, le traditionnel feu d'artifice a été reporté.



JEP - Journées Européennes du Patrimoine - 17 septembre 2022

Cette année, la municipalité a apporté sa contribution à la 39ème édition des Journées Européennes du patrimoine en proposant un nouveau jeu de piste à la découverte de l'église Saint-Denis Saint-Brice et du village. Le grand gagnant a remporté un panier garni de produits locaux.

A cette occasion, à la tombée de la nuit, l'église s'est parée de ses plus belles lumières.

La journée s'est clôturée par un feu d'artifice (cf. 14 juillet) tiré par la compagnie du 8ème Art.



Armistice - 11 Novembre 2022

Une belle cérémonie pour le 104ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

La municipalité remercie l'ensemble des participants qui rendent hommage aux morts pour la France. Le devoir de mémoire est important.



Halloween 2022

Mesdames Rachel Vejarano et Angélique Futel, deux administrées pleines de bonne volonté ont organisé le samedi 29 octobre après-midi divers ateliers dans la salle des fêtes. Ce fût un grand succès. Ce n'est pas moins de 47 enfants qui ont été accueillis afin de participer à l'atelier décoration de citrouilles, l'atelier coloriage et enfin, pour clôturer cette journée créative, petits et grands ont pu savourer un bon goûter. La municipalité remercie chaleureusement les organisatrices pour leur investissement.



Le Comité des fêtes a fêté Halloween en organisant un concours de déguisements et de citrouilles le dimanche 31 octobre.

Les gagnants ont reçu une carte cadeau JouéClub d'un montant de 20€.

Ensuite, les enfants accompagnés de leurs parents ont pu faire le tour du village afin de récolter des friandises.



Bourse vêtements & jouets - 11 décembre 2022

La municipalité a organisé sa première bourses vêtements & jouets.

Les réservations ont très rapidement affiché complet.

Les visiteurs ont pu déambuler sur un peu plus de 55 mètres linéaires d'expositions.



Ateliers de Noël - 17 décembre 2022

Mesdames Rachel Vejarano, Angélique Futel et Patricia De Lapisse ont organisé des ateliers de Noël, aidé de Monsieur Christopher Futel. L'événement était réservé aux enfants de 6 à 12 ans car l'atelier prévu nécessitait une autonomie et de la motricité fine. Une dizaine d'enfants sont venus fabriquer leur décoration de Noël, partager un goûter et se sont retrouvés autour d'un conte de Noël, lu par Madame Patricia De Lapisse.

Les retours sont très positifs et encourageants. La municipalité remercie chaleureusement et soutient ces initiatives qui redonnent vie au village.



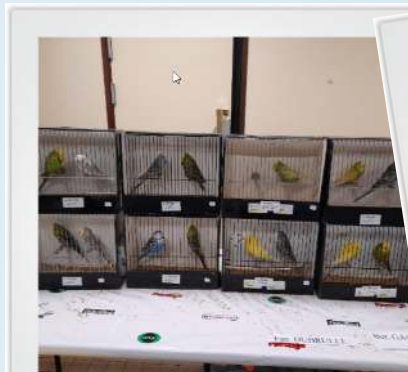
Noël des enfants 2021 & 2022

La municipalité en partenariat avec le Comité des Fêtes a fait déplacer le Père-Noël spécialement pour les enfants sages de Fleury-la-Forêt !

Pour le plus grand plaisir des petits et des grands, le Père-Noël a sillonné les rues de la commune afin de distribuer les cadeaux.



Retour en images



Bourse aux oiseaux
6 novembre 2021



Travaux de voirie - CDCLA
Rue des Frémonts



Élections présidentielles
10 et 24 avril 2022



Élections législatives
12 et 19 juin 2022



Création d'une placette de
retournement



Peinture des lices...



... avec l'aide de nos administrés



Journées broyage
Du 20 au 22 juin 2022 et
Du 5 au 9 septembre 2022



Renforcement des lignes
au Fayel





Achat et installation de tables de pique-nique - place des tilleuls



Place de l'église



Mare du puits
Route des Hameaux



Remise des prix Villes & Villages fleuris
Hôtel du Département
17 décembre 2021



Travaux fibre



Rencontre avec notre député,
Timothée Houssin



Le Sénat



Armoire fibre
Route de la Feuillie



La Scierie Mommert



Ferme Denize



L'hémicycle du Sénat



Déjeuner à l'Évidence

Dans le cadre de l'Association des Maires de Lyons-Andelle en 2021:

- Visite du cimetière Américain de Colleville et promenade à la Pointe du Hoc
- Visite de la Scierie Mommert (Fleury-la-Forêt) et de la ferme Denize (Bosquentin)
- Déjeuner à l'Évidence - Romilly-sur-Andelle.

En 2022 :

- Sortie au château du Champ de Bataille
- Visite de la Ferme des Peupliers et de la cidrerie Beguin
- Visite du Sénat
- Pièce de théâtre «Le Mal des Maires».

Fleury Jeunesse

École maternelle et élémentaire

La commune de Fleury-la-Forêt dépend des écoles de la Feuillie pour la maternelle et l'élémentaire. Concernant l'année 2021-2022, 11 enfants sont scolarisés en maternelle et 14 enfants en élémentaire. Les frais de scolarité imputés à la commune pour cette période s'élève à 36 884.19€€.

Contact :

École maternelle, Mes Petits Feuillois
3, Rue du Val Laurent
76220 La Feuillie
0762748z@ac-rouen.fr

École élémentaire, Les Prunus
7, Rue des Ecoles
76220 La Feuillie
0762527j@ac-rouen.fr

Collège et lycée

Les collégiens sont rattachés au collège «La Hêtraie» à la Feuillie et les lycéens au Lycée « Delamare Deboutteville» à Forges-les-Eaux. Les frais de scolarité sont pris en charge par le département (collège) et la région (lycée).

Contact :

Collège, La Hêtraie
4, Rue du centre
76220 La Feuillie
ce.0762177d@ac-rouen.fr

Lycée, Delamare Deboutteville
5, rue André Bertrand
76440 Forges-les-Eaux
0762600n@ac-rouen.fr

Centre de loisirs

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur le portail familles de la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Vous souhaitez obtenir un renseignement ?

Tél : 02.32.49.61.27

Mail : enfance@cdcla.fr

Vascœuil

De 7h à 19h.

Charleval

Centre Social Espace Libre

Contact - Tél. : 02 32 49 96 19

Perriers-sur-Andelle

Contact - Tél. : 02 32 49 07 31

Pont-Saint-Pierre

CLEP (Centre de Loisirs Educatifs de Pont-Saint-Pierre)

Contact - Tél. : 02 32 48 00 32 /

Mail. : clep.psp@free.fr

Romilly-sur-Andelle

MJC ALER

Contact - Tél. : 02 32 48 04 09

mjc-aler@wanadoo.fr

<http://mjcaler.free.fr>

Vandrimare

FLEP

Contact - Tél. : 02 32 49 03 63

Fleury Sénior

Le club des anciens

Le club des anciens s'est réuni autour de divers jeux le 3ème jeudi de chaque mois.

L'Assemblée Générale s'est tenue le lundi 10 octobre 2022. Il a été décidé de suspendre les réunions mensuelles pour cause de manque de participants.



Le colis des anciens 2021 & 2022

Les anciens de la commune se sont vus remettre leur traditionnel colis le samedi 11 décembre 2021 et le samedi 10 décembre 2022 autour de la traditionnelle bûche de Noël. Cette tradition permet de partager un moment de douceur et convivialité et de renforcer le lien avec nos aînés en évoquant les souvenirs du village. Monsieur le Maire ainsi que Madame Colette Courty se sont déplacés au domicile des personnes qui n'avaient pu se rendre à la salle des fêtes.



«Les aînés sont la mémoire de nos villages»

Arts et Culture

Rénover son fauteuil avec l'association du Clos Maray

Une fois encore, l'Association Culturelle du Clos Maray, a ouvert son atelier de rénovation de chaises et de fauteuils pour la saison 2022-2023 au début du mois de septembre.

Si vous avez un fauteuil ou une chaise dont l'aspect ne vous convient plus ou dont le confort s'est dégradé, n'hésitez pas à prendre contact avec nous et nous rejoindre, vous pourrez certainement leur donner une nouvelle vie à peu de frais.

Venez découvrir des techniques élaborées au fil du temps et restaurer vos sièges, accompagné par un tapissier professionnel. L'atelier fonctionne les mercredis matin de 9 heures à 12 heures à l'ancienne poste de Fleury la Forêt.

Nos tarifs pour 25 séances sont les suivants :

Adhésion : 15 €

Séances (tarifs dégressifs selon le moment où vous adhérez) :

- Fleurysiens 300 € (12 € par séance)
- Hors commune : 350 € (14 € par séance).

ATTENTION, modification des contacts ; pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre :

- Par téléphone : 06 21 78 51 38
- Par mail : sylvain.guibrenet@sfr.fr.



Article écrit par Michel Rimbault, membre de l'association.

Au Pré-Boulay, pour l'année 2022.

L'association la Fabrique du Pré aura proposé cinq événements :

- SAMEDI 21 MAI 2022, dans le cadre de "Pierres en lumière, le festival du patrimoine normand", qui multiplie les illuminations nocturnes dans les communes et les propriétés des cinq départements, le Pré-Boulay, à la nuit tombée, a souligné les allées de son parc avec des bougies et disséminé dans les grands arbres et les bosquets des guirlandes lumineuses. Dans ce paysage féerique, la conteuse Michèle Husson emmenait un groupe de visiteurs de la mare à la charmille, ou du grand noyer à la cabane ouverte sur les champs, et disait à chaque halte, maniant la simplicité avec une subtile élégance, des textes choisis d'écrivains et de poètes, Hugo, Ponge, Prévert... Dans la grange-théâtre est inaugurée, à cette occasion, une double exposition.

- La salle du Pré-Boulay a partagé ses murs, proposant en vis-à-vis les peintures de Martine Leymarie-Puisais et les photographies d'Éric Catherine-dit-Duchemin. De l'abstraction des terres sombres de la peintre aux angles de vue singuliers du photographe lyonnais, l'exposition, ouverte pour "Pierres en lumières", a été heureusement prolongée tous les week-ends de juin et de juillet pour accueillir les amateurs conquis.



La salle d'exposition et les œuvres, hors la présence du public

- SAMEDI 9 JUILLET 2022, les Arts au Pré affichaient Michel Bertier, pour une création sonore dans l'espace du parc, et Yves Uzureau, sur scène, pour un hommage à Georges Brassens. Le compositeur Michel Bertier, depuis longtemps séduit par le parc du Pré-Boulay, est déjà intervenu pour "le mettre en son", en disséminant des sources sonores dans ses multiples recoins de verdure, qui se fondent savamment les unes dans les autres au fil de la promenade. Quant à Yves Uzureau, l'article de l'Impartial en rappelait : « Toute la presse, du Monde au Figaro en passant par Chorus, la revue de référence de la chanson française, souligne l'émouvante sensibilité d'Uzureau dans ses reprises de Brassens. » Pour faire sentir la puissance des textes du poète sétois, Yves Uzureau en dit certains comme les poèmes qu'ils sont, sans musique. Pour les autres chansons, sa guitare s'accorde à celle, jazzy, de Gilles Quétin.



- Samedi 1er OCTOBRE 2022, le café-théâtre fleurisien ouvre sur une courte pièce dialoguée, mise en scène par Régis Tellier, sur une nouvelle au second degré de Philippe Claudel (prix Goncourt des lycéens 2007), qui détourne le titre du film de Stanley Kubrick, *Eyes Wide Shut*, « les yeux largement fermés », pour imaginer que, demain, le regard d'un homme sur une femme dans le métro pourra le conduire devant une juge, celle-ci lui rappelant que sa provocation le condamne et que la légalité consiste à contacter les gens par sites de rencontre. Après l'entracte, développé au Pré-Boulay en un dîner par table de six à huit personnes, le groupe Bastringue Jazz et Java, connu dans notre région, vient faire copiner saxophone et accordéon, ainsi que le souhaitait Claude Nougaro dans une chanson célèbre.



- SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022, concert Raymonde Aventure et ses Ventouzes Qui connaît encore Ray Ventura (et ses Collégiens) ? Plutôt les ménagères et les déménageurs de plus de cinquante ans qui aiment le jazz et qui s'y sont initiés en dansant dans leur grenier sur les soixante-dix-huit tours de leurs grands-parents. Ces personnes raffinées savent que le père de Michel Legrand se forma, dans les années 1930, comme musicien de l'orchestre de Raymond Ventura, qu'en 1940 une partie de cet orchestre s'exila avec son chef en Amérique du Sud, car Ventura était juif, et qu'en 1946, revenu à Paris, Ventura eut une seconde période de succès, avec, entre autres, de nouvelles recrues dans l'orchestre tels que son neveu Sacha Distel ou Henri Salvador. Désormais il faut ranger parmi ces gens de goût une jeune femme d'une toute nouvelle génération. Jolie, grimpée d'une fine moustache, dans un indécidable costume à brandebourgs mi-groom mi-hussard, la voix bien balancée, comédienne en diable, Célestine Roland, en un mot, est zazou. Et ses musiciens, en rose, mauve et vert acidulé, zazous itou : Nicolas Rimbaud, à la guitare, Jean-Baptiste Cosnefroy à la contrebasse. Tous deux font, à l'occasion, des secondes voix bien subtiles. Originaire de Caen, le trio célèbre le Ray sous le nom de "Raymonde Aventure et ses Vantouzes". Du Nez de Cléopâtre à Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?, Raymonde déroule la poésie foutraque de Ventura, son humour approximatif et son swing inspiré. Le tout enveloppé de plaisantes adresses au public qui mettent vite celui-ci de connivence. Manifestation proposée dans le cadre du Festival Chants d'Elles, une heure et quelque de concert lumineusement conduite, qui a éclairé les visages des quatre-vingt personnes installées aux tables de la grange-théâtre du Pré-Boulay, devant petits-fours et boissons. Comme à l'habitude, les conversations se sont étirées bien au-delà du concert, en présence des trois musiciens. L T-L



©Mathieu Olingue pour Festival Chants d'Elles 2022



©Mathieu Olingue pour Festival Chants d'Elles 2022

Ma nature bien aimée



Villes et villages fleuris

La campagne départementale annuelle des Villes et Villages fleuris récompense les actions menées par les collectivités locales. Elus, techniciens et habitants passionnés agissent en faveur du fleurissement des parcs, jardins, rues, places de villages, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement agréable à vivre pour tous.

Inscrite dans la démarche des Villes et Villages fleuris depuis 2021, notre commune a obtenu sa première fleur cette même année. En 2022, le jury Porte de l'Eure a été accueilli le 22 juin, le compte-rendu est le suivant : « *L'évolution du fleurissement et de l'aménagement de la commune est superbe. Le maire et son employé sont très dynamiques et motivés avec plein d'idées novatrices. La première fleur obtenue l'an dernier a boosté les équipes. Félicitations, le niveau 1 fleur est conforté.* »

Dans le cadre du concours maisons fleuries, Monsieur et Madame Devillez ont été les heureux lauréats de la catégorie jardin, façade et bordures. Ils ont remporté un bon d'achat d'un montant de 30€ à la jardinerie TRIplet à Menesqueville.

Dans sa démarche essentielle de valorisation du cadre de vie, la municipalité a instauré cette année, des comités consultatifs afin d'inclure les administrés dans les décisions et démarches, d'apporter des conseils et trouver des idées et solutions ensemble.

De ces instaurations sont nés les comités Embellissement & Fleurissement et Illuminations de Noël. Les bénévoles des comités ont été très actifs : durant l'été remarquablement chaud, les bénévoles ont régulièrement arrosé les massifs de la commune, procédé à des plantations, et ont pour projet de façonner un massif dans le centre-bourg. Pour Noël, sur tout le territoire de la commune, les bénévoles ont investi beaucoup de leur temps dans la confection et l'installation de «bouquets hivernaux». La municipalité les remercie chaleureusement et encourage ces démarches et cet investissement qui participent à l'embellissement du village.





La recette du chef

Nous avons un chef de renommée sur la commune, Monsieur Jean-Paul Langevin, qui a eu la gentillesse de nous transmettre son parcours et de partager une de ses recettes.

Parcours de Monsieur Jean-Paul Langevin

Jean-Paul Langevin est né le 10 Octobre 1952 à Rouen.

Avant d'être cuisinier, son certificat d'études en poche, durant 3 ans, il suit une formation de comptabilité avec CAP aide comptable, dactylographe. Ensuite, il fait son service militaire, sergent-chef de réserve, puis suit une formation de cuisinier au Vésinet dans un restaurant gastronomique. Au-delà de cette formation à la grande cuisine classique, Jean-Paul prit la route d'Autun dans le Morvan, Hôtel Saint Louis.

Puis, direction Paris au Hameau d'Ateuil chez Joséphine Dumonet, La Pérouze, Drouin, sous-chef chez Michel Oliver et départ pour le golf persique à la cour d'Iran où il passera une année...

Retour à Paris à « La Belle époque », « Les 4 marches » et ensuite la Polynésie...

En 1983, il s'installe sur les hauteurs de Montmartre au Poulbot Gourmet où il devient référencé par la presse et tous les guides. Il participe à de nombreuses émissions de radio et reçoit dans son restaurant beaucoup de célébrités du spectacle et de la politique... Il fut formateur de nombreux apprentis en salle et en cuisine, mais aussi correcteur aux examens CAP, BEP, Bac Pro.

Depuis 2005, Jean-Paul est revenu sur ses terres natales où durant quelques années il fut consultant pour certains restaurants gastronomiques.



Article écrit par Monsieur Jean-Paul Langevin

Jambonnettes de canard au cidre brut

- 5cl de Calvados
- 4 cuisses de canard
- 1 blanc de poireau
- 3 échalotes
- 4 pommes « Reinettes » de préférence ou Golden
- ½ litre de cidre brut du « Haut Fayel maison Denize »
- 1 cuillère à café de gelée de groseilles
- 20cl de crème fraîche
- 6/8 foies de volailles (selon la grosseur)
- 50 grammes de noix de veau (escalope)
- 50 grammes de gras de porc (à demander au boucher)
- 1 œuf entier, sel, poivre.

- Passer au hachoir les foies de volailles, le gras de porc et le veau, y ajouter l'œuf entier avec sel et poivre.

- Désosser le haut des cuisses (pas les pattes) et les remplir de la farce préparée, les coudre et les laisser 1heure au réfrigérateur.

- Les faire rissoler au beurre et à l'huile, ajouter les échalotes ciselées et les blancs de poireau émincés ainsi que les épluchures de pommes, faire revenir le tout et flamber au Calvados.

- Ajouter ½ litre de cidre brut et cuire à couvert 35 à 40 minutes à feu moyen.

- Retirer les jambonnettes de la cocotte, dégraisser au mieux la cuisson et réduire des $\frac{3}{4}$.

- Ajouter la crème fraîche, la gelée de groseilles, réduire de moitié et passer la sauce au chinois.

- Dfficeler les jambonnettes et y ajouter les quartiers de pommes que vous aurez poêlés au beurre (très légèrement sucrés en fin de cuisson)

- Servir avec une purée de pommes de terre et du cidre brut.

Bonne dégustation !

Sports & loisirs

Le club de foot fête ses 50 ans !

Pour fêter ce 50ème anniversaire, le président, Alain Dubois, a mis à l'honneur et récompensé les joueurs et les dirigeants. Ces derniers ont reçu deux nouvelles tenues offertes par leurs sponsors.

À l'occasion des Lauréats Sportifs qui se sont tenus le 21 Octobre 2022 à la salle Calvo de Pont-Saint-Pierre, manifestation organisée par la Communauté de Communes Lyons Andelle dans le but de présenter et récompenser les sportifs et bénévoles du territoire, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur Monsieur Alain Dubois afin de le remercier pour son investissement.

En effet, cela fait plus de 28 ans que Monsieur Alain Dubois est président du Club de football de Fleury-la-Forêt.

Il a commencé à jouer au foot à l'âge de 17 ans à Lyons-la-Forêt, puis à Charleval. Afin de jouer en famille et entre copains, il décide de rejoindre Fleury-la-Forêt. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il en devient le président. Une fonction qu'il occupe toujours avec la même passion.

Lors de cette cérémonie, le président a eu le privilège de recevoir un trophée remis par Monsieur le Maire, qui est également un joueur du club depuis plus de 15 ans.

Pour cette nouvelle saison, le club compte 23 joueurs. L'équipe sénior évolue en Départemental 4.

Le club se classe actuellement à la 3ème place du classement avec cinq victoires, une défaite et un match nul.



©Service communication - CDCLA

L'Union Sportive de Fleury-la-Forêt

Saison 2022/2023



Dirigeants : Alain DUBOIS,
Claudine DUBOIS,
Jean-Michel LEBRUN,
David DUBOIS.

Liste des joueurs :

Cyril BELLEFONTAINE,
Gauthier BOULANGER,
Ghislain BOULANGER,
Jérémy BOURNISIEN,
Thomas CHAMPLY,
Steve DEMANTE,
Benoit DEVOYE
Christopher DEVOYE,
Nicolas FINET,
Kevin FORTIN,
Arnaud GODEBOUT,
François GODEBOUT,

Bertrand LANGLER,
Aurélien LEBRUN,
Kevin LEBRUN,
Christopher LERATE,
Romuald LETELLIER,
Nicolas LHERMITTE,
Emmanuel MARTIN,
Xavier PUPIN,
Samuel ROUET,
Romain SIBBILLE,
Vincent THOMAS,
Romain VIGNEUX,
Pierre WALLECAN.

Communauté de Communes

Lyons Andelle

Nouvelle gendarmerie à Fleury-sur-Andelle

Dix ans après les premiers échanges entre la municipalité de Fleury-sur-Andelle et la brigade de gendarmerie, les travaux du nouveau bâtiment ont symboliquement été lancés samedi 4 décembre 2021 avec la pose de la première pierre.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Communauté de Communes Lyons Andelle (CDCLA). Cette réalisation apporte une réponse adaptée aux questions de prévention, de sécurité et de lutte contre la délinquance. Elle répond aux besoins actuels et futurs des habitants. La qualité nouvelle des équipements et des locaux permettra de meilleurs conditions de travail.

C'est le cabinet d'architecte Nicolas Toury qui a remporté l'appel d'offres pour la conception

du bâtiment administratif et des douze logements pour les familles des gendarmes. Ils s'intégreront sur le site de 5 300 m² de l'ancien collège Guy-de-Maupassant, démoli en 2020.

L'opération, d'un montant total de 3.5 M €, bénéficie d'une subvention de 900 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et de 445 000€ du ministère de l'intérieur.

Sous le commandement du major Yannick Milhouet, la communauté de brigades de Fleury-sur-Andelle/Lyons-la-Forêt compte actuellement 19 gendarmes (12 à Fleury-sur-Andelle et 7 à Lyons-la-Forêt), et couvre un secteur de 33 communes, soit 24 000 habitants.



Conseillers départementaux, députée, sénateurs et élus locaux se sont déplacés pour la pose de la première pierre.

Action culturelle

En partenariat avec la Communauté de Communes, les compagnies Bill Torpille et La Dissidente ont sillonné le territoire à travers la tournée du Chapital.

Le Chapital, mini chapiteau à géométrie variable s'est installé le vendredi 6 mai à Fleury-la-Forêt. Les compagnies ont présenté aux habitants une petite forme théâtrale « Mais qui a tué Alfred », à base de récits policiers.

Puis, aidés par les bénévoles de la bibliothèque, les habitants (petits et grands) ont été invités à faire découvrir des textes de leur choix, en lecture à voix haute ou lus par les deux artistes.

Ce fût un moment convivial et très apprécié, le Chapital était complet !



Urbanisme

L'urbanisme, c'est quoi ?

C'est un ensemble de règles et de mesures juridiques qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols.

La carte communale et le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qu'ézako ?

La carte communale est un document d'urbanisme simple pour les petites communes. Elle permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations. Le PLU est un document d'urbanisme comportant des règles plus élaborées et plus précises. Il définit les grandes orientations d'aménagement du territoire et d'utilisation des sols d'une commune ou d'un groupement de communes, dans un projet global d'urbanisme.

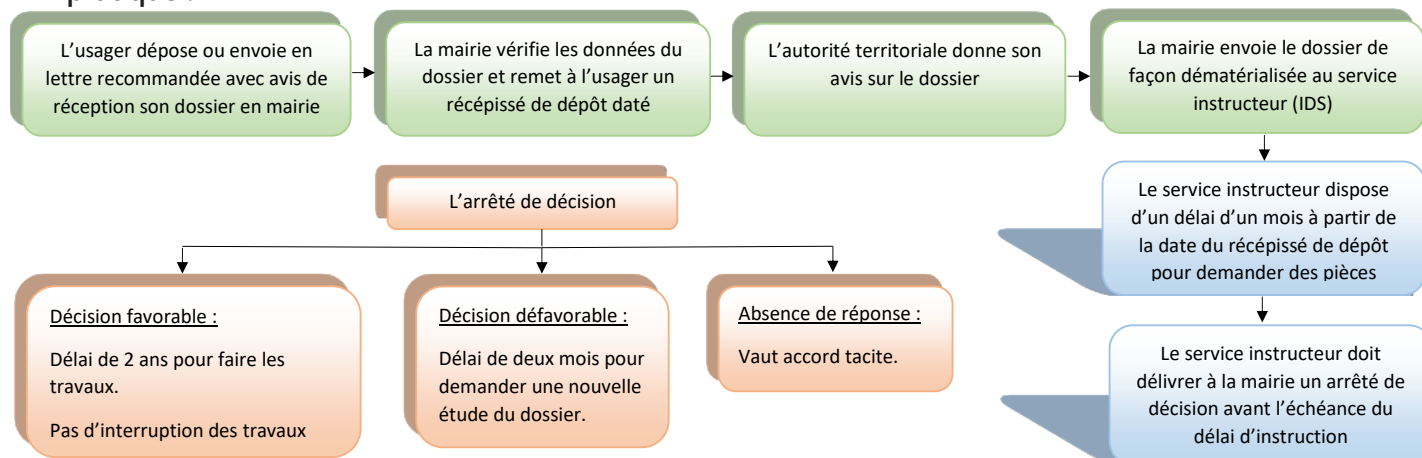
Compte tenu du nombre d'habitants à Fleury-la-Forêt, le document d'urbanisme de référence est la carte communale. Toutefois, la Communauté de Communes Lyons Andelle est actuellement en phase de concertation avec les communes membres afin d'instaurer un PLUi, un Plan Local d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Instruction des dossiers d'urbanisme.

Les services de la mairie sous convention avec la Communauté de Communes Lyons Andelle délèguent la compétence urbanisme à l'Instruction du Droit des Sols (IDS), service mutualisé avec l'intercommunalité de Seine Normandie Agglomération (SNA). Tout dossier d'urbanisme doit être déposé en mairie. Cette dernière transmet de façon dématérialisée les dossiers pour instruction. Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'urbanisme peuvent être déposées directement en ligne sur :

<https://gnau15.operis.fr/seinenormandie/gnau/#/>

En pratique :



Document	Travaux concernés	Cerfa	Délai d'instruction
Certificat d'Urbanisme A (CUa) dit certificat d'urbanisme d'information	• Connaître le droit à l'urbanisme d'un terrain	12410*07	1 mois
Certificat d'Urbanisme B (CUB) dit certificat d'urbanisme opérationnel	• Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de son projet	13410*07	2 mois
Déclaration Préalable (DP)	• Travaux créant une surface de plancher de 5 à 20m ² (extension, véranda de moins de 20m ² , abri de jardin...).	13703*09	1 mois
	• Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur (changement de menuiseries extérieurs...).		
	• Travaux entraînant un changement de destination (garage transformé en habitation...).		
	• Construction de piscine.		
	• Construction d'un mur ou d'une clôture.		
	• Lotissement et division foncière non soumis à permis d'aménager.	13702*08	1 mois
Permis de Construire (PC)	• Construction d'une maison individuelle.	13406*10	2 mois
	• Travaux créant une surface de plancher supérieur à 20m ² .		
	• Bénéficiaire d'un permis de construire en cours de validité.		
Permis Modificatif (PM)	• Petites modifications (réduction ou augmentation de l'emprise au sol de la construction ou de la surface de plancher, aspect extérieur du bâtiment...).	13411*10	2 mois

Nos joies et nos peines



Naissances

Kyden GÉRARD, le 1er juillet 2022



Décès

Alain GODEBOUT, le 30 novembre 2021

Jean-Jacques CHERON, le 20 décembre 2021

Pacs

Jason GRISEL et Laura CACHELOU, le 18 juin 2022

Denise LHOTE, le 21 avril 2022

Paulette LEMOINE, le 12 juillet 2022

Louis, Jean DUPREY, le 21 décembre 2022

Mariage



Bertrand ELINEAU et Chritelle SAUGER, le 14 mai 2022

Franck BIZOUERNE et Laura COURTY, le 27 mai 2022

Patrice BOCQUET et Sylvie BEURAIN, le 18 juin 2022

Alexandre BECUWE et Delphine GROCAUT, le 25 juin 2022

Jérémy BOURNISIEEN et Bélinda DELAHAYE, le 10 septembre 2022



Administration



« Allo service public » délivre des renseignements administratifs à tout usager à l'aide de son service téléphonique 3939. Accessible le lundi et jeudi de 8h30 à 18h15, le mardi et mercredi de 8h30 à 13h et le vendredi de 13h à 17h.

Coût : 0,15€ / minute à partir d'un poste fixe.

Portail internet : www.service-public.fr

Ces deux services visent à informer l'utilisateur sur des sujets de la vie quotidienne (perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location, etc...) et à l'orienter vers les organismes administratifs lui permettant de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches.

Le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons, doivent spontanément se faire recenser auprès de leur mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire, baccalauréat...).



La Carte nationale d'identité et le passeport

Pour faire vos pièces d'identité, vous pouvez prendre rendez-vous à la mairie de Fleury-sur-Andelle au 02 32 49 00 59 ou à la mairie de la Feuillie au 02 35 90 80 16.

Le jour du rendez-vous, il vous sera demandé de venir avec :

- L'imprimé ou le numéro de pré-demande (à remplir sur le site www.ants.fr)
- Deux photos d'identité
- Un justificatif de domicile de moins d'un an
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois.

Dans le cadre d'un passeport, le timbre fiscal s'élève à un montant de 86€ pour un adulte.

En cas de perte ou de vol de votre carte d'identité, vous devez vous affranchir d'un montant de 25€.

Aide à domicile

La communauté de communes Lyons Andelle propose plusieurs services :

- La livraison de repas : 8,15€ / repas
- Transports à la demande : pour en bénéficier il faut être bénéficiaire du service aide à domicile ou de la livraison de repas à domicile de la communauté de communes et ne pas posséder de véhicule personnel ou être dans l'incapacité de l'utiliser
- Aide à domicile : service intervenant 7j/7j, de 7h à 20h30, auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes handicapées qui nécessitent l'aide d'un professionnel et des personnes âgées de moins de 60 ans ayant besoin d'une aide temporaire.

Location de la salle communale

La commune loue la salle communale pour toute occasion. Deux chèques de caution à l'ordre du Trésor Public sont demandés lors de la réservation et sont rendus à la remise des clés après le constat de l'état des lieux. Une attestation d'assurance « responsabilité civile » est également nécessaire.

Plus d'informations au 02 32 49 63 40.

La commune met gracieusement, à la disposition des habitants, la salle communale pour les inhumations.

Bibliothèque municipale

La bibliothèque ouvre deux mercredis et deux samedis par mois aux horaires suivants :

- Les mercredis de 14h à 17h
- Les samedis de 10h à 12h.

Les bénévoles sont :

Madame Cécile Clouw et Monsieur Michel Rimbault. (équipe du samedi).

Mesdames Sylviane Fouquet, Christine Poirier, Catherine Effenberger et Jeanine Donier (équipe du mercredi).

Calendrier de la bibliothèque municipale pour le premier semestre 2023.

Janvier	Merc. 4 / Merc. 18	Sam. 14 / Sam. 28
Février	Merc. 1 / Merc. 15	Sam. 11 / Sam. 25
Mars	Merc. 1 / Merc. 15 / Merc. 29	Sam. 10 / Sam. 24
Avril	Merc. 12 / Merc. 26	Sam. 7 / Sam. 21
Mai	Merc. 10 / Merc. 24	Sam. 5 / Sam. 19
Juin	Merc. 7 / Merc. 21	Sam. 2 / Sam. 16 / Sam. 30

Dépôt de pain

En complément du distributeur de pain, la mairie organise un dépôt de pain sur commande les mercredis et samedis.

Pensez à réserver, les commandes sont passées le :

- lundi pour le dépôt du mercredi,
- mercredi pour le dépôt du samedi matin.

En partenariat avec la Boulangerie Léa & Alexandre Artisans située à Beauvoir-en-Lyons - 02.32.89.37.74.

Jour de fermeture : le mardi.

Tarifs applicables au 1er novembre 2022.

Le distributeur n'est pas ravitaillé le mardi.

Tarifs location de la salle des fêtes

Désignation	Commune de Fleury-la-Forêt	Hors commune
Caution (chèque à la réservation)		350 €
Forfait ménage		50 €
Location 1ère journée	100 €	200 €
Location 2ème journée	50 €	50 €
Lave-vaisselle		30 €
Couverts (par personne)		0,75 €
Consommation électrique		0,17/kw

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FLEURY-LA-FORÊT



L'inscription à la bibliothèque est gratuite !



Un grand choix de nouveautés dans les romans et les policiers mais aussi des biographies, des romans historiques, des documentaires, de l'histoire...



Nom	Prix unitaire TTC
Baguette	1,00 €
Baguette sur pavé	1,00 €
Pain	1,20 €
Pain court	1,20 €
Pain de 2 livres	3,00 €
Pain de 4 livres	5,00 €
Baguette tradition	1,15 €
Tradition graines	1,35 €
Pain aux céréales	2,50 €
Pain complet	2,30 €
Pain de campagne	2,30 €
Pain au lin	2,50 €
Pain de mie	3,00 €
Pain épeautre	3,30 €
Croissant	1,10 €
Pain au chocolat	1,10 €
Pain au raisin	1,60 €
Brioche feuilletée	3,00 €
Brioche	5,50 €

Infos diverses

- Utilisation d'engins bruyants : Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDAS/SSE/209-06 du 12 janvier 2009 pour lutter contre les bruits et troubles du voisinages, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :
Les jours ouvrables : de 8h30 à 19h30;
Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h;
Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

- Brûlage des déchets verts: Conformément à l'arrêté préfectoral n° D3 SIDPC 20 144 relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts, le brûlage à l'air libre est interdit sur l'ensemble du département de l'Eure. Le non respect de l'arrêté est soumis à l'application de l'article 131-13 du code pénal, soit une contravention de la troisième classe : 450€.

- Élagage des arbres et des haies : Les câbles électriques et téléphoniques doivent être dégagés des branches d'arbres afin d'éviter toute détérioration ou accident. Le Maire peut mettre en demeure les propriétaires riverains d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

Dans les cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la Mairie aux frais des propriétaires après une mise en demeure restée sans résultat.

À l'issue de la réalisation de l'élagage d'office, la commune peut émettre un titre de recettes à régler à la perception par le propriétaire concerné.

Coup de gueule !

Cette année, la municipalité a dû faire face à de multiples dégradations.

Les malfaiteurs s'en sont d'abord pris à la mare du puits, ce dernier a subi des dégradations à plusieurs reprises. C'est ensuite l'abri de bus du centre-bourg qui a été tagué. Et pour finir, le stade municipal a subi sur plusieurs mois, des dégradations de plus en plus importantes.

Les malfaiteurs ont commencé par taguer le vestiaire. Quelques mois plus tard, un radiateur a été enfoncé, un autre tagué, les rideaux de douche ont été déchirés, le panneau d'affichage intérieur brûlé en partie, des débris de verre provenant de bouteilles de bière jonchaient le sol avec la présence de terre et de traces de sang.

Malgré les constatations, les délinquants ont réitérés les jours suivants. Cette fois-ci, le compteur d'eau a été complètement détruit, une fenêtre des douches a été brisée et une pomme de douche a été elle aussi casée. Par conséquent, la municipalité a dû prendre la décision d'interdire l'accès du stade jusqu'au 31 décembre 2022. excepté pour les manifestations sportives.

Des plaintes en gendarmerie ont été déposées à plusieurs reprises concernant ces différentes affaires.

La municipalité remercie Monsieur Barré pour avoir sécurisé l'accès du puits. La municipalité doit procéder à la réfection du toit, dégradé, lui aussi.



● Les chiens errants de Fleury la Forêt

Les chiens sont des compagnons attachants, mais lorsque vous en croisez un divaguant sur votre route et que vous même promenez en laisse votre protégé à quatre pattes, que le fugitif est impressionnant voire agressif, la promenade tourne vite en cauchemar et là vous auriez souhaité que l'agresseur soit attaché.

Pas moins de 6 attaques connues de chiens dans notre commune, errants ou sortis inopinément de leur cour en sautant la haie ou directement par le portail ouvert.

Six attaques dont quatre avec morsures, deux sur le circuit des sept mares ouvert au public et aux touristes. Nous n'osons pas imaginer quels seraient les dégâts physiques ou psychologiques si un enfant promenant son chien se trouvait en présence de tels délinquants.

Certains habitués de promenades, ont proscrit de leur parcours des passages pourtant familiers de leur trajet ayant été confrontés à ces situations désagréables...ce n'est pas la solution.

Chaque promeneur doit pouvoir profiter en toute quiétude des circuits de randonnée sur notre commune.

Chaque propriétaire de chien doit être vigilant et s'assurer qu'il n'y a pas de risque de fugue.

L'entretien des chemins pris en charge par la commune permet à tout un chacun des promenades et randonnées familiales qui ne doivent pas être contrariées par des chiens errants.

La Loi est précise sur le sujet (L211-11.L211-23.L211-16.code pénal R622-2.)

Résumons :

a) État de divagation du chien dès qu'il se trouve hors de la propriété du maître et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de celui-ci.

Dès la divagation constatée, les mesures consistent à y mettre fin en saisissant l'animal en cause et en le conduisant dans un lieu spécifiquement prévu pour l'y garder (fourrière).

b) Cas général les chiens doivent être tenus en laisse s'ils présentent un risque pour les personnes.

c) Les chiens de 1re et 2e catégorie (Pit-bull, Rottweiler, Tosa, Mastiff, et les chiens issus des croisements de ces races) doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique.

d) Lorsque des animaux divagants causent des dommages, leur propriétaire doit prendre les frais à sa charge.

Nous savons que certains maîtres ont déjà pris des dispositions pour que leur chien ne sorte plus de leur terrain mais d'autres répondent que leur chien n'est pas agressif, pas méchant ou qu'il ne s'échappe jamais !!! Nous souhaitons que chaque propriétaire prenne ses responsabilités et ne plus avoir à déplorer d'incidents désagréables à l'avenir.

Article écrit par Jean-Paul Lebouis, membre de la commission des chemins

● Dans notre village, nous aimons les animaux de compagnie, mais nous aimons aussi la propreté des espaces publics que nous partageons, surtout aux abords de notre lieu de vie ! Nous vous rappelons que les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques et les espaces verts. En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de première classe (35€). Pensez donc à vous munir d'un petit sac pour ramasser les déjections de votre animal de compagnie.

● Il est de la responsabilité de chacun de faire stériliser ses chats afin d'éviter une reproduction exponentielle ainsi que les chats «errants». Nous comptons sur votre implication afin de limiter ces phénomènes sur la commune.



Annuaire

Mairie et Agence Postale de Fleury-la-Forêt

8, place de l'Eglise
27480 Fleury-la-Forêt
Maire : Monsieur Arnaud GODEBOUT
☎ 02 32 49 63 40
✉ mairie.fleurylaforet@gmail.com
Site : <http://www.fleury-la-foret.fr/>

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h-12h30 / 14h-17h
Mardi 9h-12h30 / 14h-17h
Mercredi 9h-12h30 / 14h-17h
Vendredi 9h-12h30 / 14h-17h
Samedi 9h-12h
Fermeture le Jeudi

Communauté de communes Lyons Andelle

ZA La Vente Cartier – Rue Martin Liesse
BP 20 – 27380 Charleval
☎ 02 32 49 61 27

Office du tourisme Lyons Andelle

25 bis, place Isaac Benserade
27480 Lyons-la-Forêt
☎ 02 32 49 31 65
✉ info@lyons-andelle-tourisme.com

Eglise

Madame Nathalie FOLLET
☎ 06 75 35 37 17

Secrétariat paroissial : 1, Rue de la gare
27380 Charleval

☎ 02 32 68 70 26
✉ paroisse@andellepaysdelyons.fr

Soeur anne-Marie
☎ 06 18 28 27 08

Samu

Numéro d'urgence gratuit : 15

Sapeurs-pompiers

Numéro d'urgence gratuit : 18
Numéro unique d'urgence européen : 112

Gendarmerie nationale Lyons-la-Forêt

4, rue du Four à Chaux
27480 Lyons-la-Forêt
☎ 02 32 49 60 17

Horaires d'ouverture
Lundi 14h-18h
Mercredi 14h-18h
Samedi 14h-18h

Les autres jours, la permanence est assurée à
Fleury-sur-Andelle au :
02 32 49 00 17

Numéro d'urgence gratuit : 17

Sous-préfecture des Andelys

10, rue de la Sous-Préfecture CS 20503
27705 Les Andelys Cedex
Sous-préfet : Monsieur Simon BABRE
☎ 02 32 54 74 87
✉ sp-andelys@eure.gouv.fr

Déchetterie de Lorleau

Hameau de Saint Crespin
27480 Lorleau
☎ 02 32 49 39 30

Horaires d'ouverture:

Du 1er octobre au 31 mars (horaires d'hiver) :
Lundi 14h-16h45
Mercredi 14h-16h45
Samedi 9h-11h45 / 14h-16h45
Du 1er avril au 30 septembre (horaires d'été) :
Lundi 14h-17h45
Mercredi 14h-17h45
Vendredi 14h-17h45
Samedi 9h-11h45 / 14h-17h45

Caisse primaire d'assurance maladie de l'Eure (CPAM)

Rue Flavigny
27700 Les Andelys
☎ 36 46

Permanences téléphoniques:

Lundi 8h30-17h30
Mardi 8h30-17h30
Mercredi 8h30-17h30
Jeudi 8h30-17h30
Vendredi 8h30-17h30

Centre des impôts des Andelys

22, avenue de la République
27705 Les Andelys Cedex
☎ 02 32 54 74 10
✉ sip.les-andelys@gdgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture
Lundi 9h-12h / 13h30-16h30
Mardi 9h-12h
Mercredi 9h-12h / 13h30-16h30
Jeudi 9h-12h
Vendredi 9h-12h / 13h30-16h30

Sur rendez-vous le mardi matin et le vendredi après-midi

Associations

Association culturelle du Clos Maray

Président : Monsieur Sylvain GUIBRENET
☎ 06 21 78 51 38

Club des Anciens

Président : Madame Colette COURTY
☎ 02 32 49 53 28

Club de football (séniors)

Président : Monsieur Alain DUBOIS
☎ 02 32 49 24 06

Comité des Fêtes

Président : Monsieur Sébastien LEBOURG
☎ 06 03 74 50 00

La Fabrique du Pré

Le Pré-Boulay
8 Route de la Feuillie
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 48 16 89

Notaire

Etude de Maître Pauline FOLLET

4, route de la Forêt
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 48 52 44

Espaces verts

Patrice GOULIER

5, rue du Bas Fayel
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 49 78 18

Sylvain MARTIN

37, route des Hameaux
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 49 67 51

Chambres d'hôtes & gîtes

L'Abri du monde

1, route de Bosquentin
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 49 15 67

La Cacheterie

2, chemin des Pâtures
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 48 01 26

Le Château de Fleury-la-Forêt

4, route de Lyons
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 49 63 91

Le Pré-Boulay

8, route de la Feuillie
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 39 53 38

Producteurs

Xavier DEVEAUX

Viande bovine en vente directe à la ferme
(blonde d'Aquitaine)
11 bis, rue Gavois
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 06 16 28 67 03
✉ fermedecorcheval@yahoo.fr

Christian et Nathalie FOLLET

Produits de la ferme : La Cacheterie
2, chemin des Pâtures
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 48 01 26
✉ contact@ferme-cacheterie.com

Olivier LECLERC

Volailleur
5, route de Bosquentin
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 48 11 40

Artisanat

AMFT Menuiserie

Monsieur Frédéric TOUZART
12, rue Mansigny
27150 Etrépagny
☎ 06 10 16 74 37

Énergéticienne

Madame Christelle SAUGER
1, Route de Beauvoir
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 06 52 85 34 69 / 02 32 48 18 59
✉ christelle.sauger@laposte.net

Comportementaliste animalier - Petsitter

Résolution de problèmes comportementaux, gardes, visites à domicile, promenades etc.

Monsieur Bertrand ELINEAU
1, route de Beauvoir
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 06 24 47 37 57 / 02 32 48 18 59
✉ bertrand.elineau@laposte.net

JB Service

Prestation de service
24, route des hameaux
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 06 73 30 34 39
✉ jeremy.bournisien@hotmail.fr

Normandie Auto

Monsieur Guillaume LEROY
7, route de Beauvoir
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 06 85 51 56 30

P.I.D.C

Vente et pose de cloisons, agencement sur mesure
12, route de la Feuillie
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 49 26 59
☎ 06 18 48 82 10

Plombier

Monsieur Martial GUESDON
57, route des Hameaux
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 06 74 98 84 42

Les Ateliers DALVA

Ceramics Wholesaler
12, route des hameaux
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 49 20 04

Plombier Chauffagiste

Monsieur Nicolas WEICHERDING
6 ter, route de Bosquentin
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 48 28 45

Premier matin

Création d'objets de décoration personnalisés
Madame Chrystelle TOURNERIE
1, route de Bosquentin
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 49 15 67
✉ chrystelle.tournerie@orange.fr

Scierie Mommert

Monsieur Brice MOMMERT
15, route du Bas Fayel
27480 Fleury-la-Forêt
☎ 02 32 49 67 62

Notes



FLEURY LA FORET
POSTES
TELEGRAPHES TELEPHONES

Cher au cœur des Fleurysiens, l'avenir de l'ancien bâtiment qui avait pour fonction d'accueillir les services de La Poste est au centre des discussions.

La municipalité a étudié toutes les pistes. Il est dorénavant l'heure de se positionner.

C'est pourquoi, ensemble, décidons l'avenir du bâtiment !

Venez donner votre avis, partager vos idées, exposez vos craintes lors de la réunion publique du samedi 11 mars 2023 à 16h dans la salle des fêtes de Fleury-la-Forêt.

RETENEZ
cette **DATE!**

La Gazette - Journal municipal de la commune de Fleury-la-Forêt
Réalisation : Secrétariat de Fleury-la-Forêt - 8, Place de l'église, 27480
Tél : 02.32.49.63.40 - Courriel : mairie.fleurylaforet@gmail.com

Crédit photo : Mairie de Fleury-la-Forêt
Comité de relecture : Claire Lefort, administrée, Arnaud Godebout, Maire
Responsable de la publication : Arnaud Godebout, Maire.

Conception graphique : Secrétariat de mairie
Tirage 220 exemplaires
Diffusion : Elus, habitants et amis de Fleury-la-Forêt.
Impression : Comino Concept 27 - Romilly sur Andelle- 02.32.49.34.84